



MCI Belgium ASBL



PAARDENSPORT
VLAANDEREN



LEWB
Ligue Équestre Walloon Bruxelles

REGLEMENT SPECIAL

CONCOURS DE

DRESSAGE

« MCI BELGIUM »

Édition 2025

Print 11/04/2025

Table des matières

1 - PREAMBULE.....	3
2 - DEFINITIONS.....	3
3 - DEROULEMENT DU MCI BELGIUM.....	4
4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
4-1 Cavaliers.....	4
4-2 Chevaux.....	4
4-3 Tarifs des engagements.....	5
5-JUGES.....	5
6-INSCRIPTION.....	5
7 – TENUE ET HARNACHEMENT.....	6
7.1 Harnachement des chevaux.....	6
7.2 Écouteurs.....	6
7.3 Tenue des athlètes.....	6
7.4 Points tenue des RLM.....	6
7.5 Éperons.....	6
7.6 Cravache/Badine (voir reprise).....	6
7.7 Casque, Chapeau.....	6
8 - FORFAIT / NON PARTANT.....	7
9 - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LA SELECTION A LA FINALE EUROPEENNE.....	7
9.1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS.....	7
9.2 Points manche (participation et de tenue).....	7
9.3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire.....	8
10 - REGLEMENT Paddock.....	8
11 - CODE DE CONDUITE FEI.....	9
12 – RECLAMATIONS :.....	9

Règlement de l'Asbl MCI Belgium 2025

1 - PREAMBULE

Le présent règlement ne s'applique pas à tous les cas.

Ce règlement est une extension du règlement national de dressage et du règlement de dressage de la LEWB, et doit donc être considéré comme un tout. En cas de circonstances imprévues ou exceptionnelles, le jury de terrain doit prendre une décision dans un esprit sportif aussi proche que possible de l'esprit de ce règlement, du règlement national de dressage, du règlement général de la FRBSE.

L'association MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) a pour but d'organiser ou de parrainer chaque année des concours de dressage réservés aux chevaux ibériques, en vue d'une sélection pour le MASTERS Européen qu'elle organisera une fois par an. Toute personne souhaitant participer au MASTERS est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et le règlement.

L'Asbl MCI Belgium est l'association belge (asbl) qui coordonne les concours des MCI en Belgique.

Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) comprend plusieurs reprises de niveaux différents : 10 reprises de dressage classique par ordre de difficulté croissante : la reprise PRIMERA(Jeunes Chevaux), la reprise NOVILLA (Jeunes Chevaux), la reprise MALAGA, la reprise GOLEGA, la reprise SEVILLA, la reprise EVORA, la reprise LISBOA, la reprise MADRID, la reprise MAGISTRALE, la reprise REYALE et 6 reprises libres en musique : la RLM CARMENCITA, la RLM FLAMENCA, la RLM LUSITANIA, la RLM FANDANGO, la RLM BAILARINA et la RLM IBERICA.

2 - DEFINITIONS

MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) : ensemble des circuits, manches et du Masters sur une année.

Circuit = Ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement, en vue de la sélection pour le Masters (finale).

Manche / concours = Ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

Masters / Finale = Manche finale européenne avec les athlètes sélectionnés sur les différents circuits participants au MCI

La saison de qualification = Période des concours pris en compte pour déterminer le nombre de places en finale pour chaque circuit, débute le 1er janvier jusqu'à 15 jours, de l'année en cours, avant la finale.

Le Masters Européen ou MCI-Eu regroupe l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale), chaque pays peut avoir soit un circuit National ou plusieurs circuits régionaux.

Athlète : définit un couple Athlète/Cheval. Un athlète est défini pour la saison de qualification. Un athlète peut monter au cours de la saison de qualification autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau athlète.

3 - DEROULEMENT DU MCI BELGIUM

La sélection pour le Masters (finale européenne) se fait par l'attribution de points aux athlètes en fonction de la note obtenue et de leur participation, lors des concours de dressage organisé sous l'égide du MCI et de la Ligue organisatrice durant la saison de qualification sur le territoire belge.

Chacune des reprises suivantes : PRIMERA, NOVILLA, GOLEGA, SEVILLA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA, et IBERICA fera l'objet d'une finale ou Master.

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas qualificatives pour la finale européenne, elles seront déroulées en sélection, la reprise MALAGA est une reprise qui permet aux chevaux de plus de 6 ans et aux athlètes de débiter en compétition de dressage. La reprise EVORA est une reprise de transition entre la SEVILLA et la LISBOA pour permettre aux athlètes d'aborder le rassemble plus progressivement.

Le MCI se réserve le droit d'annuler à tout moment sans préavis une manche notamment pour des raisons de sécurité. Les manches de sélection annulées pourront, selon le calendrier, être ou non reprogrammées.

Le Masters Européen ou finale se déroule normalement chaque année après la fin des sélections. Le MCI ne serait en aucun cas être tenu pour responsable d'une annulation du Masters indépendante de sa volonté.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

4-1 Cavaliers

Pour les athlètes belges : être titulaire d'une licence de CONCOURS minimum 03 en cours de validité de la LEWB ou de Paardensport Vlaanderen de l'année en cours (formalité cfr : licence)

Le circuit MCI Belgium est ouvert à la participation des athlètes étrangers (ils doivent se soumettre à la réglementation en vigueur concernant la licence d'invité). Quelle que soit leur nationalité, ceux-ci seront assimilés aux athlètes belges pour leur qualification, en cas de qualification pour la finale européenne, ils concourent en individuel et par équipe pour leur pays d'origine.

4-2 Chevaux

Le MCI Belgium est ouvert à tous les chevaux pleins papiers de Pure Race Espagnole ou de Pur Sang Lusitanien possédant un carnet de vaccination à jour, des contrôles peuvent être effectués par des vétérinaires sur les lieux des concours. Les Croisés (au moins 1 parent PRE ou PSL) sont admis à concourir lors des qualifications mais ne peuvent en aucun cas être sélectionnés pour la finale européenne.

Age minimum = 4 ans (Ils doivent entrer dans leur 4ème année à dater du 1erjanvier).

Tous les équidés doivent être équipés d'un transpondeur (Chip); le principal objectif de l'identification complémentaire par transpondeur est de lutter contre le vol des chevaux.

Les équidés qui participent à un concours, une manifestation ou une compétition officielle doivent être immatriculés à la FRBSE.(cfr : Immatriculation).

- Épreuve MALAGA : Enregistrement (immatriculation non payante à la FRBSE)

- Toutes les autres épreuves: Immatriculation

4-3 Tarifs des engagements

Le droit d'inscription est de €23,- par reprise (online – frais de banque compris). L'inscription aux concours se fait en ligne via Equibel ou hors ligne via catherine.gillain@lewb.be. Dans les deux cas, la date de clôture doit être respectée.

Pour la location de boxes, veuillez-vous référer aux indications liées à chaque concours. Le prix des boxes mis en location ne dépend pas des MCI Belgium, mais des installations qui nous reçoivent.

5-JUGES

Ce sont des Juges Officiels belges de la LEWB ou de Paardensport Vlaanderen ou des Juges étrangers habilités par la FEI qui sont indépendants de l'Asbl MCI Belgium. Les juges donnent le classement des athlètes après chaque reprise, leur jugement est sans appel et définitif. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.E.I et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Mode de jugement des épreuves jeunes chevaux PRIMERA et NOVILLA: Jugement collégial groupé sur le même mode que celui pratiqué pour les jeunes chevaux de la FRBSE. La grille de jugement construite sur le même schéma que les jeunes chevaux FEI : sur 5 ou 6 notes : (pas, trot, galop, souplesse impression générale.) et non sur la notation de chaque figure.

6-INSCRIPTION

Un athlète peut participer au cours des sélections, à autant de reprises qu'il le désire ; sous réserve de respecter les points suivants dans chacune des manches sous l'égide de l'Asbl MCI Belgium :

a/ Un cheval ne doit pas participer à plus de 2 reprises, même avec des athlètes différents

b/ Un cheval peut effectuer 2 passages au maximum dans une même reprise

c/ Un athlète peut présenter 3 chevaux différents maximum dans une même reprise.

d/ Les chevaux participants aux reprises PRIMERA et NOVILLA doivent être au maximum dans l'année civile de leur 6 ans.

e/ La RLM CARMENCITA n'est pas autorisée aux athlètes inscrits aux reprises LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA, RLM IBERICA.

f/ La RLM FLAMENCA n'est pas autorisée aux athlètes inscrits aux reprises MADRID, MAGISTRALE, REYALE et/ou RLM LUSITANIA et/ou RLM IBERICA.

g/La RLM FLAMENCA n'est pas autorisée aux athlètes (couple : athlète-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises LISBOA, MADRID, REYALE, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA

h/La RLM CARMENCITA n'est pas autorisée aux athlètes (couple : athlète-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises SEVILLA, LISBOA, MADRID, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA

7 – TENUE ET HARNACHEMENT

(Sous réserve de modification des règlements LEWB, Paardensport Vlaanderen, FRBSE et F.E.I postérieures à la date de cette version du règlement MCI, les règlements de la LEWB, Paardensport Vlaanderen, FRBSE et F.E.I. restant toujours la référence applicable)

7.1 Harnachement des chevaux

Portugais, Espagnol ou classique, l'embouchure doit être impérativement conforme à celle préconisée par la FRBSE pour les épreuves de dressage. Sont interdits, les martingales et tout autre enrênement quel qu'il soit, tout comme toutes sortes de guêtres ou bandages, tout système d'ocillères et de rondelles.

7.2 Écouteurs

En compétition, l'utilisation des écouteurs par les athlètes est autorisée uniquement pendant l'entraînement, l'échauffement. Ils sont interdits dans toutes les épreuves.

7.3 Tenue des athlètes

Le costume Espagnol ou Portugais est conseillé mais la tenue classique F.E.I. est acceptée

7.4 Points tenue des RLM

Lors d'épreuves en Belgique, toute participation apportera 2 points pour la manche et 4 points pour les athlètes en tenues ibériques.

Cependant, lors d'épreuves européennes, les tenues seront notées comme suit :

- Tenue Espagnol ou Portugais :10, 12, 14 ou 16 points en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles
- Tenue classique : 8,9 ou 10 points
- Queue tressée : 1 point
- Crinière tressée : 1 point
- Selle traditionnelle : 2 points

7.5 Éperons

Ils doivent être conformes aux indications de la FRBSE et F.E.I. en vigueur. Les éperons sont facultatifs dans toutes les reprises.

7.6 Cravache/Badine (voir reprise)

Sur le site du concours, seul l'athlète qui monte, marche, promène en main ou en longe un cheval, est autorisé à tenir une cravache, chambrière autorisée. Toute autre personne est autorisée à porter une cravache, à condition qu'elle n'intervienne pas dans l'entraînement du cheval.

Cravache/Badine longueur maxi = 1 mètre 20.

7.7 Casque, Chapeau

Le casque est obligatoire pour tous les athlètes, quel que soit leur âge.

Le casque est également obligatoire avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Pour des questions d'assurance nous nous devons de respecter ces règles.

8 - FORFAIT / NON PARTANT

L'heure limite de déclaration des forfaits est fixée à la clôture des inscriptions. Un athlète déclaré forfait dans les délais, sera remboursé de ses frais d'inscription.

Tout athlète ne se présentant pas, est déclaré non partant, ses frais d'inscription restent acquis à l'Asbl MCI Belgium.

9 - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LA SELECTION A LA FINALE EUROPEENNE

9.1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS

Pour les modalités, voir le règlement spécifique du MCI-Eu (Masters du Cheval Ibérique Europe)

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas sélectives pour le Masters Européen.

Le nombre de places alloués en finale par reprise, dépend du nombre de athlètes différents ayant participé dans l'année aux sélections de la reprise considérée. Voir le tableau dans le règlement spécifique du MCI-Eu.

À la fin des sélections, pour pouvoir participer au Masters (finale) d'une des reprises, un athlète doit obligatoirement remplir toutes les conditions prévues dans le règlement MCI-EU et en plus les conditions suivantes spécifiques au MCI Belgium.

a / Être classé sur le circuit MCI Belgium dans le quota des sélectionnés de la reprise concernée

b/ Avoir obtenu au cours des sélections au minimum **DEUX** résultats qualitatifs selon le barème suivant :

supérieur à 71 % pour les reprises PRIMERA, NOVILLA

supérieur à 65 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA,

supérieur à 63 % pour la reprise LISBOA

supérieur à 63 % pour la reprise MADRID

c/Avoir obtenu au cours des sélections au minimum **UN** résultat qualitatif selon le barème suivant :

supérieur à 61 % pour les reprises MAGISTRALE et REYALE

supérieur à 67 % pour les reprises CARMENCITA, FLAMENCA,

supérieur à 66 % pour les reprises FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA

9.2 Points manche (participation et de tenue)

Pour la participation à chaque manche et pour chacune des reprises, il est également attribué 2 points supplémentaires aux athlètes et ceci quel que soit sa note. Y compris pour les athlètes éliminés ou ayant abandonnés.

Ces points sont doublés pour les athlètes dont l'athlète déroule sa reprise en costume Espagnol ou Portugais traditionnel soit au total 2 points de participation **doublés si en costume Espagnol ou Portugais**

9.3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire

Après chaque manche le comité sportif du MCI publiera un classement provisoire pour chaque reprise avec les points (note et participation) acquis par chaque athlète lors de cette manche et le total des points masters obtenu au cours de la saison de qualification

Le total des points masters = le cumul de tous les points manche + la somme des quatre meilleurs points note obtenu au cours de la saison de qualification en Belgique pour la reprise concernée

Un athlète peut donc participer à autant de manches du MCI qu'il le désire, tous ces points manche (participation + tenue) seront pris en compte dans le total des points masters, cependant seuls les trois meilleurs points note (résultats) seront retenus dans le total des points masters.

Les points acquis par un athlète pour une reprise donnée, ne peuvent en aucun cas être transférés, cédés ou combinés avec les points d'une autre reprise de ce athlète ou d'un autre athlète en vue d'obtenir une place au Masters EU

Le classement provisoire est le classement de base pour déterminer les sélectionnés aux finales Europe.

•

10 - REGLEMENT PADDOCK

Le paddock est prévu pour détendre les chevaux avant les épreuves. Il faut donc : veiller à ce que tout se passe dans le calme. Faire en sorte que l'horaire de la journée soit respecté. Veiller avant d'entrer en piste à ce que votre tenue soit correcte et vos harnachements bien réglés.

L'accès au paddock est réservé aux athlètes inscrits dans les épreuves ou pour une présentation. Il est donc interdit au groom, entraîneurs ou autres de monter le cheval au paddock.

La présence des entraîneurs au paddock est autorisée, en dehors de la piste, et leurs remarques verbales éventuelles doivent se faire dans le calme et la discrétion, à partir du bord de la piste et sans perturber les autres athlètes. Les oreillettes électroniques éventuelles peuvent être utilisées au paddock mais doivent évidemment être enlevées avant d'entrer en piste. L'assistance d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour aider l'athlète en selle n'est pas permise. Sauf autorisation explicite des stewards, il est interdit de longer dans le paddock et de stationner au milieu de la piste. Pour limiter les risques d'accidents, gardez avec les autres chevaux des distances raisonnables et respectez les priorités. Les athlètes travaillant à main gauche ont toujours priorité.

Les athlètes pratiquant des allures et mouvements autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.

Le passage, le piaffer et la pirouette ont priorité sur toutes les autres allures et mouvements.

Les guêtres et les bandages sont admis au paddock mais pas en épreuve.

Vérifiez qu'aucune partie du harnachement ne puisse blesser le cheval. Toute blessure due à la bride, à l'éperon ou à la main entraînera une disqualification immédiate, tant au paddock qu'en épreuve.

11 - CODE DE CONDUITE FEI

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétences.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

12 – RECLAMATIONS :

Le droit de réclamer contre un athlète ou cheval à l'occasion d'une manche, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, appartient exclusivement aux propriétaires des chevaux engagés et aux athlètes engagés.

Toute réclamation doit être faite par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise) ; pour être recevable toute réclamation doit être déposée au plus tard une heure ; après la remise des protocoles auprès du président du jury ou des représentants de l'Asbl MCI Belgium.

Toute réclamation doit être déposée accompagnée d'une caution de 150 euros, cette dernière sera restituée pour les réclamations justifiées ou restera acquise au MCI en cas de rejet de la réclamation.

Dans tous les cas où il est saisi une réclamation concernant le déroulement d'une manche, le président du jury et les représentants du MCI Belgium sont tenus de statuer. Le MCI Belgium et le président du jury ont tout pouvoir pour régler les différentes questions, en se référant aux lois et

règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement, ces décisions sont irrévocables, sans appel et applicables immédiatement.